

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_06-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandœuvre

Objet de la délibération : Vente de la parcelle AC 632 rue de la Libération 25350 Mandœuvre.

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin dix-huit heures.

Date de convocation : le 18 juin 2024.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 26 juin 2024.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Gérard BOUCHÉ, Bernard SALLIÈRES, Frédéric BOUCOT, Françoise FRANC, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h07), Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA.

Procurations : Laurence LIARD à Jean-Bernard FRANC, Marilyn PERNOT à Françoise FRANC, Colette RENARD à Camille JOURNOT, Stéphane LANGOLF à Nathalie JEANNEROT, Paulette BRINGARD à Stéphane PODGORA ;

Membres absents – excusé(e)s : Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT.

Secrétaire de séance : Bernard SALLIÈRES.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Ayant donné procuration : 5

Excusés – absents : 3

Résultat du vote :

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_06-DE



Ville de
Mandeure

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

VENTE DE LA PARCELLE AC 632 RUE DE LA LIBERATION 25350 MANDEURE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 632, sise rue de la Libération, d'une superficie cadastrale de 0 a 37 ca.

M. et Mme REBILLET Christophe, domiciliés 18, rue de Beaulieu à MANDEURE sont intéressés par cette bande terrain situé entre leur propriété et celle de leur voisin afin d'agrandir leur terrain d'aisance et le clôturer.

Il est proposé de vendre cet immeuble à M. et Mme REBILLET Christophe au prix de 555 € HT soit 15€ le mètre carré.

Les honoraires de l'acte notarié seront à la charge exclusive de l'acquéreur.



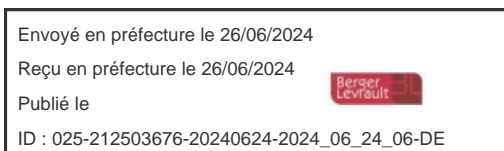
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de décider de la cession de la parcelle cadastrée AC 632 dans les conditions mentionnées ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître NADLER, notaire associé à Audincourt, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente,
- de dire que les honoraires de l'acte notarié sont à la charge exclusive de l'acquéreur,
- d'habiliter le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 26 juin 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr